

JEUDI 21 NOVEMBRE 2013

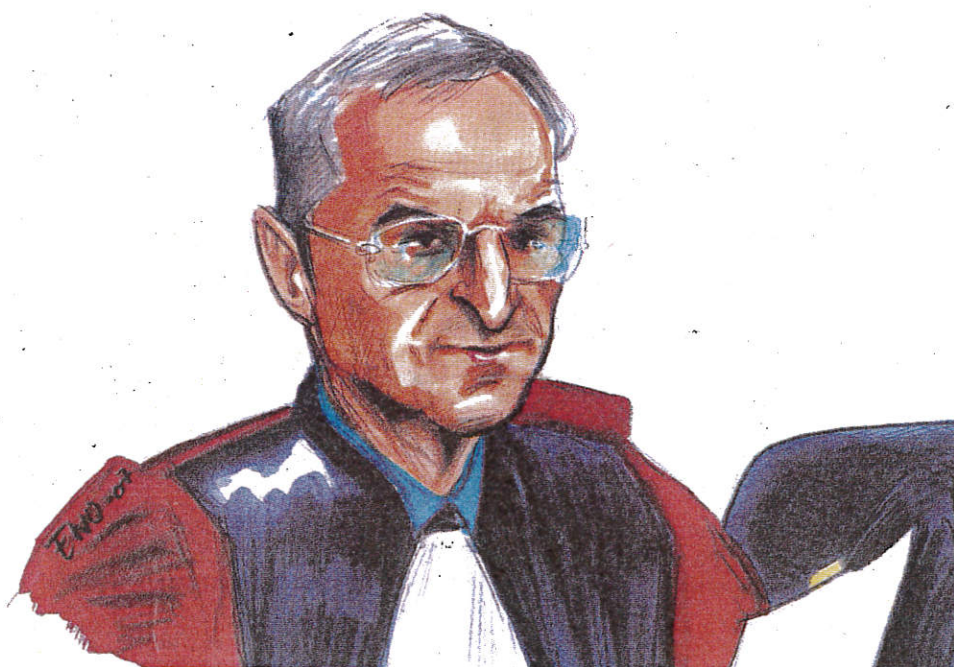
ASSISES

Dix-huit ans au bout de la sauvagerie

À l'issue de deux heures de délibéré, Patrick Vadrot a été reconnu coupable de meurtre aggravé.

Ne vous laissez pas berner par le visage qu'il réserve à la cour. Depuis le début, il n'a qu'un seul but, avoir la peine la plus basse possible. » Puisque Patrick Vadrot a reconnu. Reconnu avoir étranglé celle qui partageait sa vie avant de brûler son cadavre. Avocat des parties civiles, M^e Verry ne croit en rien à un coup de folie. « Lundi en début d'après-midi, je n'étais pas certain de la préméditation, de la préparation du meurtre. Aujourd'hui, je sais. » Il sait que Paulette a eu peur jusqu'à se confier à une amie. Il sait qu'elle voulait fuir son mari, retrouver une indépendance perdue. « C'est ce qu'il n'a pas supporté. » Face à la cour et aux jurés, M^e Verry campe le portrait d'un homme jaloux et tyrannique. « Il joue au petit vieux pour faire pitié mais la réalité est tout autre. Face à lui, elle n'avait aucune chance. » Vadrot l'aurait attirée dans ce garage avant « de la tuer en toute discrétion. Ce n'est pas un crime passionnel, c'est un crime d'amour-propre ».

L'avocat général n'aura pas plus de circonstances atténuantes pour celui qui encourt la réclusion criminelle à perpétuité. Alex Perrin souligne « la sauvagerie mêlée au



Mardi, le président Latapie avait noté le sens de l'organisation dont a fait preuve Patrick Vadrot dans le déroulé des faits après le crime. Dessin Éno

L'avocat général a souligné la « sauvagerie mêlée au caractère sordide des comportements »

caractère sordide des comportements ». L'absence de respect du corps, de dignité « est insoutenable, écœurant ». Pas à

pas, il décrypte la relation amoureuse qui se ternit pour devenir « insupportable ». « Au fil du temps, elle cerne l'évolution de son comportement. Il se montre comme celui qu'il est. Jaloux, avare, ombrageux. Progressivement, elle se rend compte jusqu'à n'en plus pouvoir. »

« Un geste pour tuer »
Inexorablement, tout avance.

« Lorsqu'il l'entend évoquer le divorce, il n'en veut pas. Ce divorce n'est pas le sien. » C'est le début de la chronique « d'une mort annoncée ». Comme d'autres, l'avocat général ne veut croire au hasard. Les gants, l'essence, le garage et la porte qui se ferme pour tuer. « Rien n'est arrivé sur un coup de tête. Alors qu'elle gît dans la voiture, il revient pour l'achever. Elle n'a aucune chance, elle

va se faire broyer. » Ce geste n'a rien d'un accident, il n'est pas posé pour faire mal. « C'est un geste pour tuer. » De l'avis de l'avocat général, jamais il n'aura perdu une once de lucidité. « Le sang-froid et la parfaite maîtrise de soi le conduisent à ne pas rester sur place. » Alors commence « la mortelle randonnée avec le cadavre dans le coffre ». Un périple de plus de 250 kilomètres avant de s'arrêter dans cette clairière où « il jette le corps comme un déchet, comme s'il avait voulu se débarrasser d'un vieux matelas sur un tas d'ordures ». Des mots durs, posés et lourds de conviction. L'analyse de la personnalité n'amènera rien de plus, rien de bon. « Je ne suis pas rassuré par ces éléments fournis par les experts. » Fureur passionnelle, absence totale de vibration émotionnelle. « Je n'ai pas la sensation qu'il se remette en cause. » Les réquisitions seront à la hauteur de l'atrocité du comportement : une peine de vingt ans assortie d'une mesure de sûreté à hauteur des deux tiers.

« Un acte de folie »
Lorsqu'elle s'avance, M^e Armelle Courtois sait que la tâche sera difficile. Gommer

l'image d'un homme maladivement jaloux et suspicieux. D'un mari dangereux, insultant et capable du pire. Et surtout de recommencer. « Il est incapable d'exprimer un sentiment parce que personne ne lui a appris. Parce qu'il a manqué de tout et surtout de l'essentiel. » Mais au fond, cet homme maladroit « avait des qualités que sa femme appréciait assez pour l'épouser ». Puis la « relation se délite » et les insultes fusent « de part et d'autre ». « Le portrait de la femme harcelée ne tient pas. Elle avait du caractère, elle savait se faire entendre. » Fidèle à ce qu'elle a tenté de faire entendre depuis le début du procès, M^e Courtois plaide « un geste unique », l'absence de préméditation. « L'enchaînement des faits dénote un esprit hagard. Alors que le temps s'écoule, il n'est plus lui-même. Il erre sans but. » Le conseil de Patrick Vadrot s'engage « c'est un acte de folie, un acte perdu. Aujourd'hui, l'enjeu humain est considérable. Vous devez le sanctionner et il le sait. Mais gardez en mémoire que rien ne le prédestinait à se retrouver là. » Patrick Vadrot a été condamné à dix-huit années de réclusion criminelle.

COMPTE RENDU D'AUDIENCE
CÉLINE TILLIER